



DOSSIER ADHESION

2026-2027



COLLÈGE 2

Nous vous demandons de prendre le temps et de bien remplir l'ensemble de ce document. Les informations renseignées nous permettent de mieux communiquer avec vous et de renseigner correctement le site internet avec l'ensemble de vos coordonnées et de vos activités.

01 CALENDRIER



06 JUILLET

→ Envoi des dossiers de campagne 2026-2027

09 JUILLET

→ Ouverture des adhésions sur Gestanet pour la saison 2026-2027 ainsi que d'ASSUR'OPTION

DU 27 JUILLET AU 16 AOÛT

→ Fermeture de la Fédération des Foyers Ruraux 31-65

31 AOÛT

→ Fermeture officielle des adhésions saison **2025-2026** sur Gestanet

28 NOVEMBRE

→ Journée des dirigeants

29 MAI

→ Assemblée Générale

02 LA COTISATION

Pour la saison 2026-2027 un forfait de 200€ vous est demandé. Cette cotisation ne comprend pas d'assurance. Nous pouvons vous accompagner dans la recherche d'une assurance adaptée à votre besoin.

En cas d'accompagnement spécifique, la Fédération peut vous demander une participation financière.

03 LA FÉDÉRATION : À QUI VOUS ADRESSER ?



Anaïs Boineau : responsable paie et social, Impact emploi

Nathalie Bonnet : comptabilité, BasiCompta

Christelle Campodall'orto : administration, comptabilité, subventions Conseil Départemental, réseau

Marie Morillon : Responsable de l'EVS d'Auzeville-T., gestion local fédération, réseau

Coralie Condis : déléguée générale adjointe, chargée de mission EVS, jeunesse 31, réseau

Bastien Cappelletti : délégué général, gestion des ressources humaines, Jazz sur son 31, réseau, gestion local fédération

Agathe Degorces : chargée de mission culture, graphisme, réseau

Dimitri Kowalik : coordinateur départemental enfance et jeunesse 65

Cyril Martin : accueil, secrétariat, assurance, parc matériel, Détours en Campagne

Isabelle Noyer : missions départementales 65, responsable de l'EVS d'Argelès-Gazost, réseau



NOS ACCOMPAGNEMENTS

POUR VOTRE ASSO



IMPACT EMPLOI

Pour gérer vos salariés (fiche paie, déclaration URSSAF...)



GRAPHISME

si vous avez besoin d'un logo, affiche, flyer, programme, bâche...



COMPTABILITÉ

Un logiciel Basicompta pour simplifier votre comptabilité.



COMMUNICATION

Pour passer vos événements sur la newsletter hebdomadaire de la Fédération.



GESTANET

Un outils pour gérer votre vie associative, vos adhérents, factures, assurances, sinistres...



PRÊT DE MATÉRIEL

Pour louer à 30€ du matériel événementiel : projecteurs, sonos, structures de scène...

Attention : une caution de 500€ sera demandée pour tout prêt d'équipement suite à des retours réguliers de matériels endommagés (rideaux déchirés, projecteurs cabossés...).

POUR LES BÉNÉVOLES



FORMATIONS GRATUITES

communication, comptabilité, gestion d'associative, conte, matériel son...



SOUTIEN À LA CRÉATION

D'Espaces de Vie Sociale, d'Espaces Jeunes, de cafés assos...



FORMATIONS BAFA BAFD

Pour encadrer de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents .



ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS

À la rédaction de statuts, projets associatifs, médiation...

LES PLUS ?

La SACEM : accès à des réductions.

L'agrément Jeunesse Education Populaire : accompagnement à la demande, au renouvellement.

L'agrément Service Civique : obtention de volontaires en Service Civique.

L'agrément Tourisme : immatriculation pour pouvoir voyager en toute liberté et facilité.

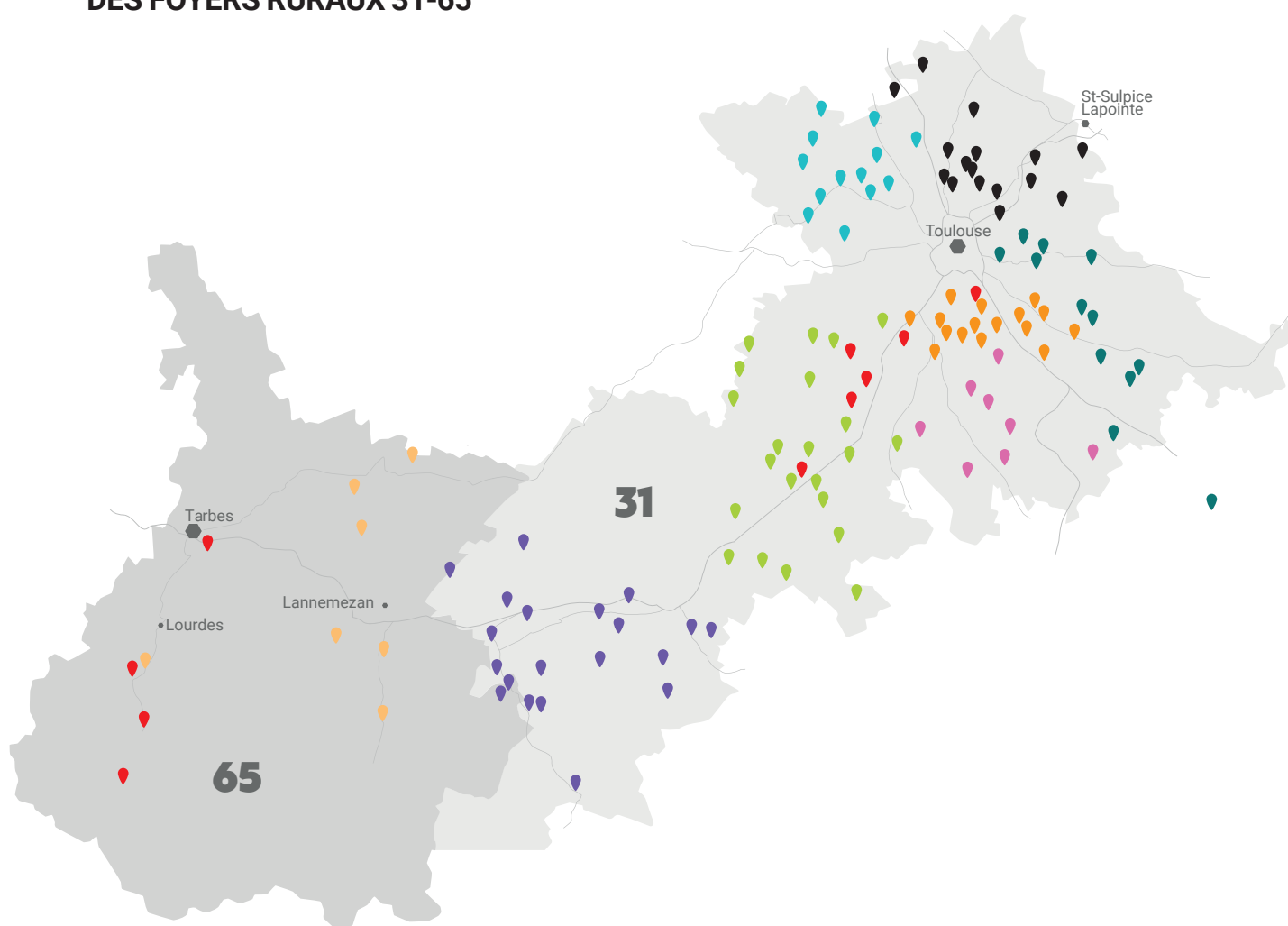
La demande de rescrit fiscal : accompagnement à la demande de rescrit.



QUEL EST VOTRE SECTEUR ???

	SECTEUR 01	Agathe Degorces	agathe.degorces@foyersruraux3165.org
	SECTEUR 02	Agathe Degorces	marie.morillon@foyersruraux3165.org
	SECTEUR 03	Coralie Condis	coralie.condis@foyersruraux3165.org
	SECTEUR 04	Bastien Cappelletti	bastien.cappelletti@foyersruraux3165.org
	SECTEUR 05	Bastien Cappelletti	bastien.cappelletti@foyersruraux3165.org
	SECTEUR 06	Christelle Campodall'orto	christelle.campodallorto@mouvement-rural.org
	SECTEUR 07	Coralie Condis	coralie.condis@foyersruraux3165.org
	SECTEUR 08	Isabelle Noyer	isabelle.noyer@foyersruraux3165.org

 **STRUCTURES FÉDÉRATION DES FOYERS RURAUX 31-65**



CONVENTION D'ADHÉSION LOCALE

SAISON 2026-2027

**VOTRE
EXEMPLAIRE**

L'adhésion des Foyers Ruraux et Associations Locales au Mouvement Rural est soumise à l'engagement conventionnel ci-dessous. Veuillez renvoyer un exemplaire et conserver l'autre.

ARTICLE 1 : SIGNATAIRES

Entre d'une part :

La Fédération des Foyers Ruraux 31-65, 110 impasse Jeanne Barret, 31320 AUZEVILLE-TOLOSANE
Représentée par son co-président : Fabien Guilley

Et d'autre part :

Le Foyer rural ou l'association locale de :

Représentée par son (sa) Président(e) :

ARTICLE 2 : PRINCIPES ET VALEURS DU MOUVEMENT RURAL (extrait du préambule de la CNFR)

«(...) Toutes les associations déclarées et régies par la loi du 1er juillet 1901 (...), dès lors qu'elles adhèrent au mouvement, s'engagent à respecter les principes énoncés dans ce préambule :

- Elles remplissent leurs missions dans le cadre de la démocratie républicaine et de la liberté d'association telles qu'elles sont garanties dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.
- Elles sont ouvertes à tous
- Elles respectent les opinions et les croyances de chacun ;
- Elles réalisent les conditions nécessaires à l'existence et au développement de la liberté et de la dignité de chaque personne ;
- Elles favorisent l'accès des jeunes et des femmes aux postes de responsabilité et de responsables du mouvement.
- Leurs actions reposent sur la libre association des habitants d'un même territoire, défini par eux comme un lieu de vie, autour d'un projet commun : mieux vivre ensemble.
- Elles trouvent leur cohérence dans un territoire, et dépassent les approches catégorielles ou sectorielles.
- Elles se réfèrent dans leurs pratiques au projet d'éducation populaire...»

ARTICLE 3 : BÉNÉFICIAIRES DE L'ADHÉSION

Le Foyer rural (l'association locale, ou toute autre association adhérente), signataire de la présente convention renouvelle son adhésion pour la saison 2026-2027 auprès de la structure fédérale signataire. Par cette adhésion, il reconnaît s'inscrire dans le cadre général d'une adhésion au mouvement-rural et peut ainsi bénéficier et faire bénéficier à l'ensemble de ses membres adhérents des orientations communes, services, moyens collectifs mis en œuvre par la Confédération Nationale des Foyers Ruraux et Associations du Milieu Rural.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS

Par cette convention, le Foyer rural/l'association locale signataire s'engage à respecter et contribuer aux valeurs du Mouvement Rural, à adhérer et faire adhérer tous ses membres par le système d'adhésion en ligne Gestanet.

Fait à :,

le :

Co-président des Foyers Ruraux 31-65 :

Les Présidents du Foyer Rural
ou de l'association locale :



CONVENTION D'ADHÉSION LOCALE

SAISON 2026-2027

**EXEMPLAIRE
À RENVoyer**

L'adhésion des Foyers Ruraux et Associations Locales au Mouvement Rural est soumise à l'engagement conventionnel ci-dessous. Veuillez renvoyer un exemplaire et conserver l'autre.

ARTICLE 1 : SIGNATAIRES

Entre d'une part :

La Fédération des Foyers Ruraux 31-65, 110 impasse Jeanne Barret, 31320 AUZEVILLE-TOLOSANE
Représentée par son co-président : Fabien Guilly

Et d'autre part :

Le Foyer rural ou l'association locale de :

Représentée par son (sa) Président(e) :

ARTICLE 2 : PRINCIPES ET VALEURS DU MOUVEMENT RURAL (extrait du préambule de la CNFR)

«(...) Toutes les associations déclarées et régies par la loi du 1er juillet 1901 (...), dès lors qu'elles adhèrent au mouvement, s'engagent à respecter les principes énoncés dans ce préambule :

- Elles remplissent leurs missions dans le cadre de la démocratie républicaine et de la liberté d'association telles qu'elles sont garanties dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.
- Elles sont ouvertes à tous
- Elles respectent les opinions et les croyances de chacun ;
- Elles réalisent les conditions nécessaires à l'existence et au développement de la liberté et de la dignité de chaque personne ;
- Elles favorisent l'accès des jeunes et des femmes aux postes de responsabilité et de responsables du mouvement.
- Leurs actions reposent sur la libre association des habitants d'un même territoire, défini par eux comme un lieu de vie, autour d'un projet commun : mieux vivre ensemble.
- Elles trouvent leur cohérence dans un territoire, et dépassent les approches catégorielles ou sectorielles.
- Elles se réfèrent dans leurs pratiques au projet d'éducation populaire...»

ARTICLE 3 : BÉNÉFICIAIRES DE L'ADHÉSION

Le Foyer rural (l'association locale, ou toute autre association adhérente), signataire de la présente convention renouvelle son adhésion pour la saison 2026-2027 auprès de la structure fédérale signataire. Par cette adhésion, il reconnaît s'inscrire dans le cadre général d'une adhésion au mouvement-rural et peut ainsi bénéficier et faire bénéficier à l'ensemble de ses membres adhérents des orientations communes, services, moyens collectifs mis en œuvre par la Confédération Nationale des Foyers Ruraux et Associations du Milieu Rural.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS

Par cette convention, le Foyer rural/l'association locale signataire s'engage à respecter et contribuer aux valeurs du Mouvement Rural, à adhérer et faire adhérer tous ses membres par le système d'adhésion en ligne Gestanet.

Fait à :,

le :

Co-président des Foyers Ruraux 31-65 :

Les Présidents du Foyer Rural
ou de l'association locale :



CORRESPONDANTS LOCAUX PRESSE



Afin de mieux communiquer autour de vos actions et améliorer la visibilité de notre réseau, nous vous demandons de nous communiquer si vous le souhaitez, les coordonnées des correspondants locaux avec lesquels vous travaillez sur le territoire.

Nom, prénom, titre du journal, média, téléphone, mail...

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



110 IMPASSE JEANNE BARRET
31320 AUZEVILLE-TOLOSANE



federation@foyersruraux3165.org



05 61 73 48 48



www.foyersruraux3165.fr